

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.07.2022		N° 300,00		INP : 091077628 Docteur IDELCADI Abdellatif GYNÉCOLOGUE OBSTÉTRICIEN 46, Rue de l'Atlas - Maârif Tél : 05 22 23 45 75 - CASABLANCA INP 091077628

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
M&M PHARMA PHARMACIE DES PRES Rue Errahma GH 15 - H4 par Bouaza Tél : 05 22 89 75 61	13.07.2022	571,00 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

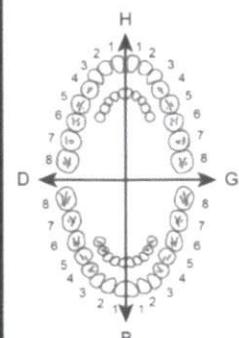
AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

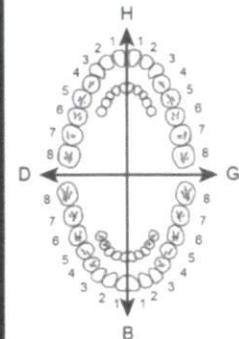
VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS	COEFFICIENT



O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la pro

6 118001103041
Tardyferon® 80mg

30 comprimés pelliculés
Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

STERIPHARMA
complément
alimentaire n'est pas
un médicament
PPC:110,00 dh

MD790 1024
LOT
Pri

99,00

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

LOT 212931
EXP 11 23
MONTA
DES SOI
PPV 170,00 DH

21,90

51,50

51,50

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA



مصحة الزهور CLINIQUE LES FLEURS

Gynécologie - Obstétrique - Maternité - Maladie du sein et Chirurgie Mammaire
Chirurgie Générale - Urologie - Chirurgie Endoscopique (Coelio - chirurgie, Hystéroskopie ...)
Centre de Procréation Médicalement Assistée (Fiv - Stérilité ...)

16, Rue des Hôpitaux - 20360 CASABLANCA

CNSS 1449447 - Patente 36315910 - ICE: 00 166 827 30000 34

Tél: 05 22 22 26 16 - 05 22 22 09 90 - URGENCE : 05 22 27 80 63 - Fax : 05 22 29 94 47

Direction : 06 61 05 53 34 - Administration : 06 61 09 39 80 - Sage femme : 06 61 11 35 54

Email : cliniquelesfleurs@yahoo.fr

Permanence 24h sur 24h

Docteur Docteur IDELCADI Abdellatif
GYNECOLOGUE-OBSTETRICIEN
45, Rue de l'Atlas - Maârif
Tél: 05 22 23 45 75 - CASABLANCA
INP 091077628

Casablanca, Le 13.07.2022

120,00
- Ofikou 200
27,50
- Spasfou
25,00
- Subkout 200
51,50 x 2
- Revogine 115
40,50
- Tardylfelan 80

WART DOTTA
180 x 21 - Pdt 8 jours
180 x 31 - Pdt 6 jours
180 x 31 - Pdt 6 jours
180 x 15 - Pdt 6 jours
180 x 15 - Pdt 6 jours

AM & M PHARMA
PHARMACIE DES PRES
Parc El Maârif, Casablanca
Tél : 05 22 89 75 61

Docteur IDELCADI Abdellatif
GYNECOLOGUE-OBSTETRICIEN
45, Rue de l'Atlas - Maârif
Tél.: 05 22 23 45 75 - CASABLANCA
INP 091077628

Tegmine

09.00

181-J



Alvityl

110.00

181-J



Total

571.00

Docteur IDELCADI Abdellatif
GYNÉCOLOGUE-OBSTÉTRICIEN
45, Rue de L'Atlas - Maârif
Tel.: 05 22 23 45 75 - CASABLANCA
INP 691077628

M&M PHARMA
PHARMACIE DES PRÉS
Parc Errahma GH1 - 10000 Casablanca
Tel : 05 22 89 75 61